



Agenda

Lundi 18 janvier

-15h : **Pascal LAMY**, ancien directeur de l'Organisation mondiale du commerce : « *L'Organisation mondiale du commerce et le droit* ».

Lundi 25 janvier

-15h : **Jean-Paul COSTA**, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme : « *La Cour européenne des droits de l'homme* ».

Lundi 1^{er} février

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Jean-Claude BONICHOT**, juge à la Cour de justice de l'Union européenne : « *La Cour de justice de l'Union européenne* ».

Lundi 8 février

-15h : **Pascal SAINT-AMANS**, directeur du Centre de politique et d'administration fiscale de l'OCDE : « *La fiscalité internationale* ».

Lundi 15 février

-15h : **Jean-Marc de LA SABLIERE**, Ambassadeur de France : « *Le Conseil de sécurité* ».

-17h30 : Conférence de **Sergeï Guriev**, professeur d'économie à Sciences Po, ancien recteur de la Nouvelle École d'économie de Moscou (Fondation Éthique et Économie).

Lundi 22 & lundi 29 février

Pas de séances

Lundi 7 mars

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

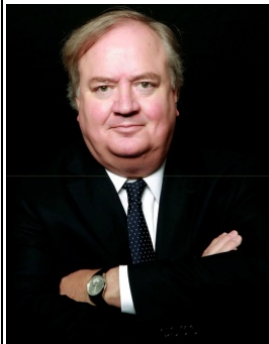
-15h : **Bruno LASSERRE**, président de l'Autorité de la concurrence : « *Le droit international de la concurrence* ».

Lundi 14 mars

-15h : **Hélène GAUDEMET-TALLON**, professeur émérite à l'université de Panthéon-Assas : « *Le droit de la famille et la mondialisation* ».

Séance du lundi 11 janvier

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 14 décembre 2015, **Gilbert Guillaume** a succédé à **Chantal Delsol** à la présidence de l'Académie et il a immédiatement appelé son confrère **Michel Pébereau** à occuper le fauteuil de vice-président.



Il a ensuite été procédé à l'élection d'un membre au fauteuil I de la section Économie politique, statistique et finances. Deux candidats étaient en lice : Denis Kessler, professeur de science économique et dirigeant d'entreprise, et Alain Redslob, professeur de science économique.

Denis Kessler, actuellement PDG de la SCOR, société de réassurance, a été élu au premier tour de scrutin et occupera donc, après approbation du vote par le président de la République, le fauteuil laissé vacant par le décès de **Michel Albert**, fauteuil dont le premier titulaire fut **Emmanuel Sicyès**, élu en 1832.

Le président **Gilbert Guillaume** a ensuite présenté le thème qu'il a retenu pour le cycle de communications de son année académique : « la vie internationale et le droit ». En inauguration de ce cycle, il a passé la parole à **Ronny Abraham**, président de la Cour internationale de justice qui a fait une communication sur l'institution qu'il préside.

À l'issue de cette communication, **Ronny Abraham** a répondu aux questions que lui ont posées **Thierry de Montbrial**, **Jacques de Larosière**, **François d'Orcival**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean-Claude Trichet**, le **Chancelier de l'Institut Gabriel de Broglie**, **Bruno Cotte**, **Yves Gaudemet**, **Emmanuel Le Roy Ladurie**, **Mireille Delmas-Marty** et **Marianne Bastid-Bruguère**.

Honneurs et distinctions

Elu le 30 septembre 2015 membre associé titulaire à l'Académie nationale de Pharmacie, le Professeur **André Vacheron** y a été reçu solennellement lors de la séance de clôture de l'année académique, le mercredi 16 décembre, séance qui s'est conclue par une conférence de **Chantal Delsol** intitulée « la spécificité de l'humanisme occidental ».

Dans l'ordre de la Légion d'honneur, par décret du président de la République en date du 31 décembre 2015,

Ismail Kadaré, membre associé étranger de l'Académie, a été fait commandeur ;

Geneviève Guichenet, correspondant de l'Académie (section Morale et sociologie), a été faite chevalier.

John Rogister, correspondant de l'Académie (section Histoire et géographie), a reçu les Palmes académiques des mains du Chancelier de l'Institut, **Gabriel de Broglie**, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le lundi 28 novembre au Palais de l'Institut.

À lire

- **Mireille Delmas-Marty** : « Créoliser la notion d'humanité », sur le site de l'UNESCO, en date du 16 décembre, à l'adresse <<http://fr.unesco.org/news/mireille-delmas-marty-creoliser-notion-humanite>>. Extrait : « [...] le texte de la Convention de 2005 contient une contradiction sous-jacente, qu'il n'est pas facile de résoudre, entre le pluralisme, que la Déclaration de 2001 qualifie de "réponse politique au fait de la diversité" et l'universalisme, qui est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et, plus largement, dans le droit des droits de l'homme. Le risque de contradiction est double, parce qu'en posant le principe d'"égale dignité de toutes les cultures" (Art. 2 de la Convention de 2005), le pluralisme culturel, s'il se limite à juxtaposer les différences les unes à côté des autres, pourrait conduire à un certain relativisme des valeurs et, par conséquent, à une sorte de négation de l'universalisme. A l'inverse, l'universalisme des droits de l'homme risquerait d'aboutir à la négation du pluralisme, s'il devait imposer la fusion de toutes les cultures et la disparition de toutes les différences. Dans ce cas, cet universalisme serait le nouvel habit d'un impérialisme qui ne dit pas son nom. [...] Nous savons que nombre de conflits sont le résultat de l'ignorance de l'Autre, mais nous oublions souvent de chercher leur origine dans l'ignorance de sa propre culture, qui est pourtant un facteur clé. Ouvrir des voies pour élargir nos connaissances des différentes cultures, y compris la nôtre, me paraît essentiel, car cela permet d'éviter que chacun conçoive l'universel comme le prolongement de sa propre culture. En d'autres termes, il est nécessaire de *pluraliser l'universel*. [...]. Les perceptions sensorielles – l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher – constituent le premier outil pour une véritable connaissance des différentes cultures. Nous savons dans quelle mesure les concerts ou les festivals, par exemple, contribuent à élargir nos connaissances par le truchement des perceptions sensorielles. Le deuxième outil est formé par les représentations cognitives, c'est-à-dire l'acquisition des connaissances qui passe par la raison, et pas forcément par les sens, à savoir le discours éducatif, philosophique, économique, sociologique, éthique, juridique. »

- A la demande de la garde des Sceaux, **Bruno Cotte** a constitué et présidé une commission chargée de proposer à la Chancellerie une refonte du droit des peines. Cette commission a remis son rapport, qualifié par Christiane Taubira de « travail remarquable », le vendredi 18 décembre. Ses conclusions répondent à une triple exigence : l'individualisation de la peine, la nécessité de donner à l'Etat les moyens d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité et l'indispensable prise en compte des victimes. Extrait : « Toutes les personnes qui, à des titres divers et en étant dotés de compétences distinctes, magistrats, services de police et de gendarmerie, personnels pénitentiaires des milieux fermés et ouverts ont la responsabilité d'assurer la protection de nos concitoyens, partagent le même objectif : tout mettre en œuvre pour prévenir la récidive. Encore faut-il, pour l'atteindre, trouver un bon équilibre entre, d'une part, ce qui est de nature à individualiser la peine tout au long de son exécution et à assurer l'accompagnement du condamné au moment où il quitte l'établissement pénitentiaire et, d'autre part, la nécessité de donner à l'Etat les moyens d'assumer les responsabilités d'ordre sécuritaire qui lui incombent, sans oublier l'indispensable prise en compte des victimes qui doivent pouvoir comprendre quelle est la logique et, plus encore, le bien fondé d'un parcours pénitentiaire individualisé. » (http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/1_Rapportsurlarefontedudroitdespeines.pdf)

- Sous la direction de **Mireille Delmas-Marty** et Alain Supiot, *Prendre la responsabilité au sérieux* (Paris, PUF, 2015, 432 p.). Et à lire également dans *Libération* des 12 et 13 décembre l'article « Régal légal – Savoir reconnecter responsabilités et pouvoir » consacré à cet ouvrage.

Dans la presse et sur les ondes

- « La funeste préférence de la France pour la dette », sur le site de *Les Echos* en date du mercredi 9 décembre. Extrait : « Voici dix ans, la commission Pébereau remettait son rapport sur la dette. Malgré leurs promesses de la contenir, les pouvoirs publics l'ont laissée exploser. Sans résoudre ni le problème du chômage, ni celui de la pauvreté. Le 8 juillet 2005, Thierry Breton, alors ministre des Finances, demandait à **Michel Pébereau** un diagnostic sur la dette publique. La commission Pébereau qui réunissait 20 personnes a remis son rapport en décembre 2005, il y a tout juste dix ans. Dans la foulée, le Premier ministre, Dominique de Villepin, s'était engagé à présenter au printemps 2006 un plan ramenant le poids de la dette à un niveau inférieur à 60% du PIB. Au 31 décembre 2014, celui-ci était de 64,3%. A la fin du deuxième trimestre de cette année, il a atteint 97,4%. Le moins que l'on puisse dire est que les engagements de 2005 n'ont pas été tenus ! Certes, la classe politique qui a voté les budgets ayant conduit à cet accroissement de la dette met en avant la récession de 2009 et ses conséquences sur la croissance. Mais en 2005, les experts de la commission Pébereau avaient entendu les autorités publiques justifier les déficits précédents par la récession de 1993... Cela ne les avait pas empêchés de rappeler certaines vérités : "*La 'culture de la dépense' s'est substituée à la recherche d'une efficacité en profondeur et à la fixation d'objectifs en termes d'utilité pour les citoyens et pour l'économie. Ce faisant, la France a peu à peu accumulé les déficits publics, sans parvenir à résoudre les problèmes du chômage et de la pauvreté. Elle s'est endettée dans des conditions qui restreignent ses marges de manœuvre pour la régulation conjoncturelle et qui hypothèquent son avenir à moyen terme.*" »

- Sous le titre « Une femme audacieuse ! » dans la revue *La Cohorte* de décembre 2015 (pp.20-23), longue interview de **Ghislaine Alajouanine**, correspondante de l'Académie, section Morale et Sociologie.

À savoir

- **Mireille Delmas-Marty** a donné une conférence intitulée « L'émergence d'un ordre juridique mondial ? », le mercredi 16 décembre à l'université de Trente. Le mercredi 30 décembre, elle était l'invitée des « Matins de *France Culture* ».